



**RESOLUTIONS N°17/2018/MCA II/CA**  
**ISSUES DE LA ONZIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL**  
**D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – BENIN II**  
**20 JUIN 2018**

Le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Account-Bénin II ("*MCA-Bénin II*") s'est réuni le mercredi 20 juin 2018, en sa onzième session ordinaire, au siège de MCA-Bénin II, salle 402, à Cotonou en République du Bénin, à l'invitation qui a été notifiée à ses membres le 13 juin 2018, conformément aux dispositions de l'Annexe I.C.1(b) de l'Accord de Don, de l'Article 11 du Décret N° 2015-603 du 29 novembre 2015 portant création du MCA-Bénin II et de la section 2.9(a) des Statuts de MCA-Bénin II.

**CONSIDERANT QUE** le Millennium Challenge Corporation ("*MCC*") et le Gouvernement ont conclu un Accord de Subvention et de Mise en Œuvre ("*Accord du 609 (g)*") en date du 24 septembre 2013 pour la formulation d'un deuxième Programme du Millennium Challenge ;

**CONSIDERANT QUE** les Etats-Unis d'Amérique, représentés par le MCC et la République du Bénin représentée par le Gouvernement, ont conclu un Accord de Don du Millennium Challenge en date du 9 septembre 2015 (l'"*Accord de Don*") ;

**CONSIDERANT QUE** les termes commençant par une majuscule et qui ne sont pas définis dans les présentes, revêtent la signification qui leur est donnée dans l'Accord de Don ;

**CONSIDERANT QUE** par Décret N°2015-603 du 29 novembre 2015 (le "*Décret portant création de MCA-Bénin II*") le Gouvernement a créé MCA-Bénin II pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de Don, des Accords Complémentaires tels que définis dans l'Accord de Don, y compris l'Accord du 609(g) ;

**CONSIDERANT ENFIN QUE** la réunion du Conseil d'Administration a été régulièrement convoquée, et que le quorum a été atteint conformément aux dispositions de la Section 2.10 (a) et (b) des Statuts de MCA-Bénin II ;

Le Conseil d'Administration, après avoir suivi les communications présentées par le Coordonnateur National de MCA-Bénin II au cours de la présente session et après en avoir délibéré, a :

**RESOLU QUE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** présent reconnaît avoir reçu une notification suffisante de l'avis de convocation de la onzième session ordinaire ;

**RESOLU QUE**, le Conseil d'Administration, ratifie les documents ci-dessous, après examen et discussions, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les Administrateurs. Il s'agit :

- ✓ des documents de décaissement du Financement du Programme (fonds Compact) pour le trimestre de juillet à septembre 2018, notamment :
  - 1- Plan de travail,
  - 2- Budget Détaillé,
  - 3- Rapport Financier Détaillé,
  - 4- Demande de Décaissement,
  - 5- Rapport Narratif,
  - 6- Tableau de Suivi des Indicateurs,
  - 7- Rapport de Passation des Marchés,
  - 8- Rapport sur les Conditions Préalables.
  
- ✓ des documents de décaissement des Fonds de la Mise en Œuvre du Programme (CIF) pour le trimestre de juillet à septembre 2018, notamment :
  1. Budget Détaillé,
  2. Rapport Financier Détaillé,
  3. Demande de Décaissement,
  4. Rapport Narratif,
  5. Rapport de Passation des Marchés,
  6. Rapport sur les Conditions Préalables.
  
- ✓ des documents de décaissement des Fonds du 609(g) pour le trimestre de juillet à septembre 2018, notamment :
  1. Budget Détaillé,
  2. Rapport Financier Détaillé,
  3. Demande de Décaissement,
  4. Rapport Narratif,
  5. Rapport de Passation des Marchés.

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après examen et discussion, et sous réserve de la prise en compte des observations faites par les Administrateurs au cours de la session, approuve les documents de décaissement de la Contribution du Gouvernement pour le trimestre de juillet à septembre 2018, notamment :

1. le Budget Détaillé,
2. le Rapport Financier Détaillé,
3. la Demande de Décaissement,
4. le Rapport Narratif.

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après avoir pris acte du taux d'exécution de 12% des décaissements des fonds du Programme au 31 mai 2018, recommande à la Coordination Nationale de faire preuve davantage d'anticipation afin d'améliorer ce taux ;



**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après examen et discussion, et sous réserve de la prise en compte des observations faites par les Administrateurs au cours de la session :

- ✓ ratifie le Plan de Passation des Marchés pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019 tel qu'approuvé par MCC;
- ✓ approuve les modifications n°1 apportées au Plan de Passation des Marchés pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019.

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après examen et discussion sur le mémorandum y afférant :

- ✓ approuve les modifications objet de l'avenant n°2 au contrat N° PP2-CIF-ESP-01 portant évaluation des matières dangereuses ;
- ✓ autorise le Coordonnateur National à signer ledit avenant avec le groupement ANTEA Group – SEAT Consult après avis favorable de MCC.

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après examen et discussion sur le mémorandum y afférant, autorise le renouvellement du Contrat N° PP3-BCA-ADM-05 portant Souscription d'une Police d'Assurance Maladie Groupe au profit du Personnel de MCA-Bénin II avec NSIA Assurances.

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après examen et discussion sur le mémorandum y afférant :

- ✓ approuve les modifications à l'Accord de l'Agent Fiduciaire ;
- ✓ autorise le Coordonnateur National à signer l'avenant au Contrat n° PP1-UCF-FDP-03 relatif audit amendement avec CARDNO EMERGING MARKETS USA Ltd, après avis favorable de MCC.

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après examen et discussion sur le mémorandum y afférant :

- ✓ approuve les modifications à l'Accord de Banque ;
- ✓ autorise le Coordonnateur National à signer l'avenant au Contrat N° PP1-UCF-FDP-09 relatif audit amendement avec ECOBANK BENIN SA.

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance des documents relatifs à l'audit financier, et après examen et discussion :

- ✓ Approuve les rapports d'Audit Financier des comptes de MCA-Bénin II arrêtés au 31 mars 2017 ;
- ✓ Donne quitus à la Coordination Nationale ;
- ✓ Approuve l'amendement relatif à l'Audit des fonds de MCC et du Gouvernement du Bénin ;
- ✓ Prend acte de ce que les mesures ainsi prises sont provisoires, en attendant la finalisation des Directives de MCC en la matière ;
- ✓ Recommande pour l'avenir que les rapports d'audit soient présentés au Conseil d'Administration par l'auditeur.

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après examen et discussion sur les Accords avec les Agences de Mise en Œuvre soumis, sous réserve de la prise en compte des observations faites par les Administrateurs au cours de la session, approuve les Accords de Mise en Œuvre avec

l'Autorité de Régulation de l'Electricité (ARE) et l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME);

**RESOLU QUE** le Conseil d'Administration, après avoir suivi les sujets exposés en divers :

- ✓ autorise la collaboration entre MCA-Bénin II et la Banque Africaine de Développement et autorise le Coordonnateur National à signer la lettre matérialisant cette collaboration ;
- ✓ exhorte chaque Administrateur à accomplir la formalité de déclaration de conflits d'intérêts dans les meilleurs délais ;

**RESOLU QUE** le Coordonnateur National est autorisé à transmettre le cas échéant, à MCC pour avis de non objection, tous les documents dûment autorisés, approuvés et ratifiés par les présentes résolutions ;

**RESOLU ENFIN QUE** les membres du Conseil d'Administration, le Coordonnateur National, les Directeurs et le Conseiller Général de MCA-Bénin II sont autorisés et instruits pour élaborer et signer tout document et prendre toute action en vue de la réalisation et de l'accomplissement de l'objectif des présentes Résolutions dans les limites de leurs compétences respectives.

Signées et mises en vigueur ce 20 juin 2018.



Nom : Abdoulaye BIO TCHANE  
Titre : Président du Conseil d'Administration



Nom : Corine OROUNLA TCHOKPONHOUE  
Titre : Conseiller Général et Secrétaire du Conseil d'Administration